

Envoyé en préfecture le 21/12/2021 Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID: 045-200087039-20211209-2021_23-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021-23 Délégations de signature

Le neuf décembre deux-mille-vingt-et-un à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni sur convocation de Monsieur Jean-François BRIDET, Président, en date du vingt-neuf novembre deux-mille-vingt-et-un.

ETAIENT PRESENTS:

Jean-François BRIDET - Région Centre-Val de Loire Jean-Noël RIEFFEL - Direction régionale OFB Marc DE MARIA - Direction régionale OFB Thérèse PLACE - DREAL Centre-Val de Loire Lena DENIAUD - DRAAF Centre-Val de Loire Christophe POUPAT- Office National des Forêts Frédéric ARCHAUX - INRAE

Anne-Marie THOMAS - Communauté de Communes Grand Chambord Benjamin VIRELY – Personnel ARB

Michel PRÉVOST - CEN Centre-Val de Loire Guy JANVROT - FNE Centre-Val de Loire Lénaïg LE NEN - Graine Centre-Val de Loire Cyril MAURER - Fédération des Maisons de Loire

Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU - URCPIE

Henry FRÉMONT - Chambre régionale d'agriculture

Julien PROSPER - Fédération de pêche Centre-Val de Loire

ASSISTAIENT EGALEMENT PRESENTS A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre–Val de Loire Marine CELESTE – ARB Centre–Val de Loire Pauline D'ARMANCOURT – ARB Centre–Val de Loire Mylène MOREAU – ARB Centre–Val de Loire Pascale LARMANDE – ARB Centre–Val de Loire Laetitia ROGER–PERRIER – ARB Centre–Val de Loire

Cécile LE MEUNIER - ARB Centre-Val de Loire Germaine FRAUDIN - FNE Centre-Val de Loire Frédéric BRETON - CEN Centre-Val de Loire Lucile FILIPIAK - FNE Centre-Val de Loire Cyrielle MERCIER - Département d'Eure-et-Loir Isabelle PAROT - Fédération de pêche Centre-Val de Loire

POUVOIRS

Néant

16 administrateurs votants présents et 0 pouvoir.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Recu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire », VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

la nécessité de faciliter la mise en œuvre des travaux de l'Agence,

Décide à l'unanimité

d'approuver les délégations de signature suivantes :

- Déléguer au directeur trice de l'ARB, ordonnateur de l'Agence, la signature des marchés inférieurs au seuil de publicité, soit 40 000 € HT,
- Déléguer au président · e de l'ARB, la signature des marchés supérieurs au seuil de publicité, soit supérieurs à 40 000 € HT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour expédition conforme

Le Président de séance

Monsieur Jean-François BRIDET